



AUTORITE AERONAUTIQUE

Le Directeur Général

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

The Director General

Instruction n° 00037 CCAA/DNA/SDNA/LPA du 10/08/2015 relative au cours
de formation technique des mécaniciens navigants

1 Introduction

1.1 Le cours de formation technique (TTC = Technical training Course) des mécaniciens navigants doit être entrepris par un candidat à la licence de mécanicien navigant (F/E) n'ayant aucune expérience de la maintenance des avions relevant du champ d'application du FAR/JAR 25.

1.2 L'objectif du TTC est :

- de familiariser le candidat avec les procédures de maintenance de base ;
- de lui donner des connaissances techniques supplémentaires principalement quant aux répercussions des dysfonctionnements ou des pannes de systèmes sur le déroulement des opérations de vol ;
- de l'entraîner à la surveillance et à l'exécution des procédures de maintenance en relation avec les visites journalières et les opérations de routine et de maintenance liées à la MEL (liste minimale d'équipement).

2 Instructeurs

Les instructeurs dispensant la formation TTC doivent posséder un niveau d'expérience et de connaissances satisfaisant leur permettant d'instruire.

3 Formation théorique

3.1 L'instruction théorique initiale doit être dispensée par un FTO ou un organisme de formation agréé.

3.2 La formation théorique comprend 100 heures d'approfondissement des matières suivantes du programme de l'ATPL(A) théorique.

Matière	n° de cours ATPL(A)
Cellule et systèmes	021 01
Electricité	021 02
Moteurs et équipements de secours	021 03 et 04
Instruments de bord et système automatique de contrôle de vol	022 01 et 02

4 Compétences pratiques

4.1 La partie pratique du TTC doit être dispensée dans un organisme de maintenance d'aéronefs agréé.

4.2 La formation pratique peut être effectuée sur plusieurs types d'aéronefs.

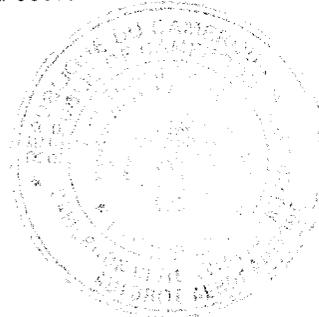
4.2 La formation pratique peut être effectuée sur plusieurs types d'aéronefs.

4.3 Le candidat doit travailler avec les équipes d'entretien expérimentées ou des formateurs qualifiés dans les domaines suivants :

1	Cellule et Commandes de vol	5 jours
2	Moteurs	5 jours
3	Instruments de bord	5 jours
4	Trains d'atterrissage et Freins	5 jours
5	Equipped cabine, cockpit et de secours	5 jours
6	Assistance au sol	5 jours

5 Attestation de réussite

À l'issue du stage, l'organisme de maintenance ou de formation dispensant les cours, délivre au candidat qui a suivi de manière satisfaisante l'intégralité du cours une attestation à la formation technique.



Le Directeur Général

SAMA JUMA